



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Trimestriel - octobre 2025 - n° 19

Édito

par Chris Van Vaerenbergh
Directeur de la direction départementale des
territoires de la Corrèze



Bonjour à tous,

je suis le nouveau directeur de la DDT de la Corrèze depuis le 4 août et me voilà donc arrivé dans votre beau département pour mettre à profit mes expériences passées, tout en accompagnant la MESR* à mettre en place des actions de prévention, pour vous et avec vous.

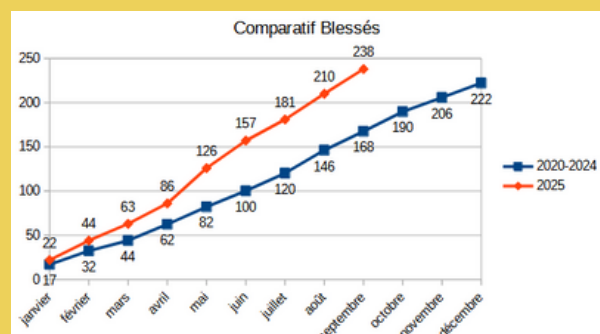
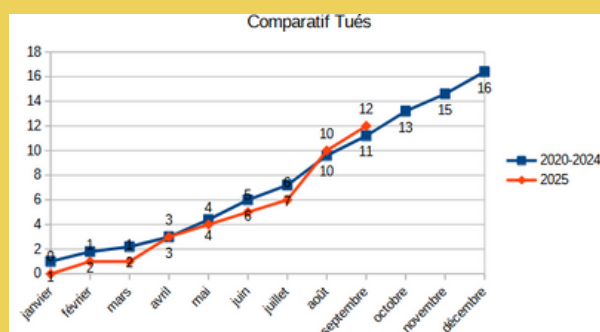
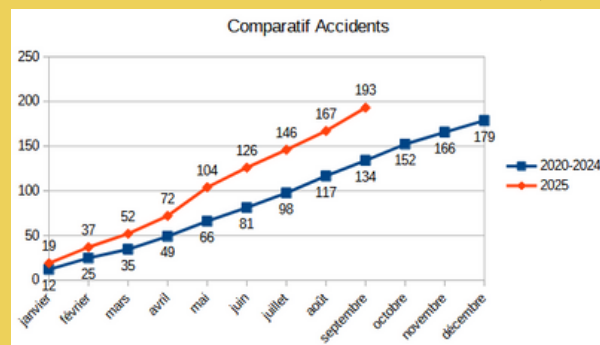
Si au niveau national, l'été a été meurtrier sur les routes, la Corrèze n'est malheureusement pas en reste. Les accidents mortels des mois passés ont été bien trop nombreux et nous devons renforcer notre vigilance, tant sur la route en tant qu'usagers, que nous professionnels de la thématique, lors de nos interventions auprès des différents publics. Les victimes décédées en 2025 dans notre département, au nombre de 12, sont de tranches d'âges différentes, de départements différents (surtout avec les déplacements estivaux), et les accidents ont une géolocalisation hétérogène et des causes plurielles. Malgré cette diversité des causes, rien ne doit nous faire relâcher nos efforts.

Les défis actuels de nos modes de déplacement exigent une approche innovante et modulable. Je sais pouvoir compter sur l'expérience des forces en présence telles que les IDSR**, les forces de sécurité intérieures (police, gendarmerie), la préfecture, les collectivités et autres partenaires privés pour appréhender les tendances et ajuster rapidement nos stratégies de prévention selon les besoins.

Le nouveau coordinateur de la sécurité routière, Vincent Deleye, arrivé en septembre, rencontrera ceux qui le souhaiteront, pour faire perdurer les partenariats existants et pour en créer d'autres.

Ensemble, nous serons toujours plus forts pour lutter contre l'insécurité routière.

Bilan accidentalité



*MESR : mission éducation et sécurité routières

**IDSR : intervenant départemental de la
sécurité routière



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Focus sur une action marquante du 3e trimestre 2025 :

**la soirée SAM (1er août) et la course de caisses à savon (2 août) à Lissac-sur-Couze :
la sécurité routière est SAM jusqu'au bout !**

Chaque été depuis plusieurs années, plusieurs communes de Corrèze organisent des "courses de caisses à savons", manifestations festives maintenant bien connues. Il n'en fallait pas moins pour que la sécurité routière et ses bénévoles, toujours fidèles au poste, se prêtent au jeu et apportent leur concours pour la 2e année consécutive au comité des fêtes de Lissac-sur-Couze, pour faire passer le mot "SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas". Après la soirée SAM du vendredi 1er août qui a permis à une trentaine de participants de vérifier leur taux d'alcoolémie avant de rentrer en toute sécurité, la course de caisses à savon a donc eu lieu le samedi 2 août et nos bénévoles ont porté fièrement l'étendard du "SAM" avec leur propre engin, aux couleurs de la sécurité routière !

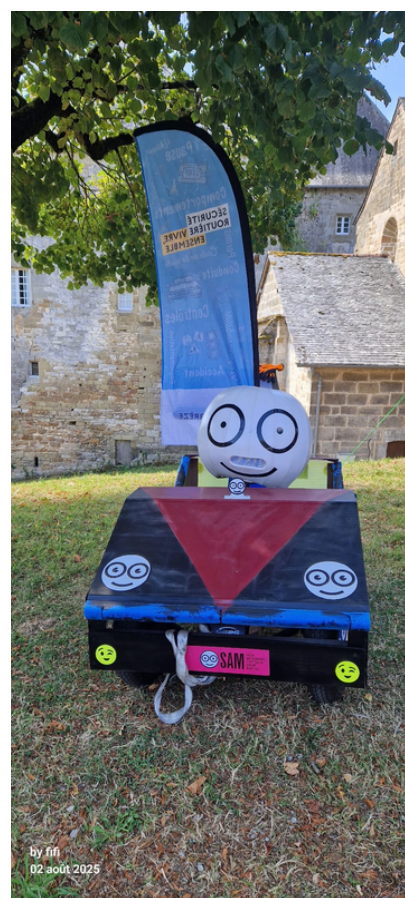
La course s'est évidemment bien passée, et tous les conseils de prévention sur les dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool ont été très bien perçus par le public nombreux, tout au long de la manifestation. À Lissac, on sait s'amuser en toute sécurité !



stand_action SAM_prévention alcool_crédits photos DDT19



voiture_SAM_crédits photos DDT19



voiture_SAM_crédits photos DDT19



L'actu de l'éducation routière : le permis est le 1er examen de France ! Mais le temps d'attente pour y accéder n'est pas satisfaisant ...

Cet été, François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la cybersécurité, de l'asile, de l'intégration, et de l'administration territoriale, a dévoilé un plan pour faciliter l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

En effet, les temps d'attente pour pouvoir passer l'épreuve pratique sont jugés trop longs.

Il a été décidé en conséquence de créer 80 000 places d'examen supplémentaires pour réduire significativement ces délais.

Dans le même temps, une réforme de fond va être engagée, afin de mieux accompagner les candidats, renforcer la qualité de la formation et améliorer durablement le taux de réussite.

Ce plan comporte 5 mesures majeures :

1. Créer 80 000 places d'examens supplémentaires ;
2. Combler les postes vacants (formation en cours et à venir de 108 inspecteurs) et augmenter le schéma d'emploi des inspecteurs de 10 postes en 2026 ;
3. Donner instructions aux préfets de renforcer l'accompagnement local ;
4. Apporter une première mesure de simplification en préservant la sécurité ;
5. Mettre en place une mission d'étude visant à réformer le permis de conduire et accroître les taux de réussite, sans dégrader la sécurité.

Pour en savoir plus sur le plan d'action pour cette thématique :
<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/permis-de-conduire-francois-noel-buffet-annonce-80-000-places-dexamen-supplementaires-dici-fin-2025>

Quid de la Corrèze ?

La MESR gère, entre autres, l'organisation et la mise en œuvre des examens du permis de conduire sur tout le département de la Corrèze, et pour l'ensemble des catégories de permis (A : motos ; B : voitures ; CE : groupe lourd).

Le bureau éducation routière dispose pour cela, de sept centres d'examen pour la catégorie B, répartis sur le département, dont deux centres principaux (Tulle et Brive). Elle dispose également de deux centres d'examen pour les catégories A et C (Tulle et Brive). L'équipe est constituée de 6 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Les délais d'attente au permis de conduire (catégorie B) :

Le délai médian départemental entre le premier et le second passage, pour les candidats ayant échoué lors du premier passage, s'établit à 62 jours en 2024 (74 jours au niveau national), contre 58 jours en 2023 (65 jours au niveau national). Pour le premier semestre 2025, ce délai médian s'élève à 65 jours (80 jours au niveau national). Il n'a pas baissé en dépit de l'arrivée de 2 inspecteurs du permis de conduire (6 au total). Cependant, il n'y a pas de pression forte sur l'ouverture de places supplémentaires. Les places ouvertes répondent aux besoins des auto-écoles corréziennes et certains candidats d'autres départements s'inscrivent même en Corrèze.



L'agenda des actions :

Octobre :

07 octobre : forum prévention des risques au lycée Cabanis, Brive

07 octobre : forum seniors à la salle Escande, Brive

09 octobre : forum prévention des risques, Institut Médico-Éducatif de Meyssac

11 octobre : forum bien vivre sa retraite, salle polyvalente, Ussel

13, 14, 15, et 16 octobre : piste CRS Attitude Prévention, Objat

18 octobre : journée pédagogique motos avec l'Automnale, divers ateliers dans le département avec le concours des motards de la gendarmerie

Novembre :

13 et 14 novembre : pièce de théâtre "le permis ça se fête", Tulle et Brive



Focus sur la vitesse :

Les accidents mortels qui se sont produits en 2025 en Corrèze ont pour la moitié d'entre eux la vitesse en cause principale. Et quand nous parlons de vitesse, il ne s'agit pas de petits excès. Petits excès qu'il ne faut pas non plus négliger, notez bien ! Il s'agit de vitesses inconsidérées et qui ne laissent aucune chance aux auteurs présumés de ces accidents et encore moins aux victimes arrivant en sens inverse. Tant de drames causés par des usagers qui pensent que la route est un lieu de liberté ... La route se partage, et si elle nous rend libre, à nous de la rendre plus sûre !



En 2025, la vitesse est la 2e cause des accidents corporels en Corrèze avec un taux de 22 %, et l'équivalent de 200 blessés en cause principale ou en facteur aggravant.

En France, la vitesse est la première cause de mortalité routière (31 %)*.

Une variation de la vitesse implique une variation significative du risque d'accidents mortels : une baisse de 1 % de la vitesse moyenne fait baisser mécaniquement de 4 % le taux d'accidents mortels.

Quels sont les risques ?

*source ONISR : observatoire national interministériel de la sécurité routière

Un champ visuel réduit :

Plus la vitesse augmente, plus le champ est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.

Des risques d'accidents plus graves :

Plus la vitesse est élevée, plus la distance de freinage est longue, plus le choc est violent en cas d'accident et plus les conséquences sont graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé...

Une augmentation de la fatigue et du stress :

Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accident.

Enfin, on peut limiter le danger, voire éviter l'accident, il faut pour cela toujours ajuster sa vitesse en fonction de la route, des conditions météo et de l'état du véhicule, tout en respectant les distances de sécurité.

Vitesse adaptée = distance de freinage réduite = accident évité.